



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 142<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'UIP

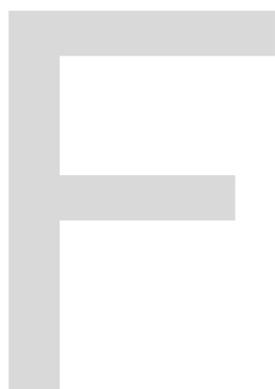
## Session en ligne, 24-28 mai 2021

### Déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

#### Le Conseil directeur,

- *notant* l'appui sans faille continu de l'Union interparlementaire à la riposte mondiale au sida et sa participation aux réunions de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida,
- *rappelant* la résolution 75/260 du 23 février 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021, à laquelle l'Union interparlementaire est invitée à apporter son concours,
- *rappelant également* la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida, adoptée le 27 juin 2001, et les déclarations politiques sur le VIH/sida adoptées aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en 2006, 2011 et 2016,
- *soulignant* que les gouvernements du monde ont inscrit l'éradication de l'épidémie de sida d'ici à 2030 parmi les Objectifs de développement durable (en particulier dans la cible 3 de l'Objectif 3),
- *se félicitant* des avancées considérables réalisées dans la lutte contre le sida, tout en notant avec préoccupation que les progrès sont inégaux au sein des pays et entre eux et que les avancées demeurent fragiles et pourraient être réduites à néant faute de renouvellement des engagements, de hausse des investissements et d'intensification des mesures,
- *constatant avec inquiétude* qu'avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en passe d'atteindre les objectifs fixés à fin 2020 dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016, et que la modélisation des effets à long terme de la pandémie sur la riposte au VIH montre un recul, avec environ 123 000 à 293 000 nouvelles infections au VIH et 69 000 à 148 000 décès supplémentaires imputables au sida entre 2020 et 2022,
- *relevant* que plusieurs anniversaires ont lieu en 2021 – les 40 ans du premier cas de sida signalé, les 25 ans du lancement du précieux Programme commun des Nations Unies contre le VIH/sida (ONUSIDA), les 20 ans de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui fournit 21 pour cent de l'ensemble du financement international de la riposte mondiale au VIH – et qu'une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2021-2026 a été adoptée,



#IPU142

- *se déclarant préoccupé* par le fait que 38 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH en 2019, que plus de 12 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un traitement contre le VIH et que 1,7 million de personnes ont été infectées par le VIH en 2019 parce qu'elles n'avaient pas accès à des services essentiels de lutte contre le VIH,
- *notant* que l'inégalité entre les sexes est à la fois une cause et une conséquence du VIH, qui expose davantage les femmes infectées par le VIH à la violence, à la coercition, à la stigmatisation et à la discrimination, notamment à des violations de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et qui les rend six fois plus susceptibles de développer un cancer du col de l'utérus,
- *constatant également avec inquiétude* que chaque semaine, environ 5 500 jeunes femmes de 15 à 24 ans sont infectées par le VIH et qu'en Afrique subsaharienne, les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de vivre avec le VIH,
- *notant en outre* que les inégalités structurelles, juridiques, économiques et d'autre nature, qui favorisent la stigmatisation et la discrimination, renforcent la vulnérabilité vis-à-vis du VIH, entravent l'accès aux services et rendent les populations clés plus susceptibles de succomber à des maladies liées au sida, et que, comme l'indique la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026, le risque de contracter le VIH est 13 fois plus élevé chez les personnes transsexuelles, 26 fois plus élevé chez les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 29 fois plus élevé chez les consommateurs de drogues injectables et 30 fois plus élevé chez les professionnel(le)s du sexe,

**Exhorte les parlements à :**

- faire en sorte que les États donnent effet au droit à la santé et mettent en œuvre les cibles en matière de santé dans le cadre des Objectifs de développement durable, notamment la fin de l'épidémie de sida d'ici à 2030 ;
- réintégrer le VIH dans le discours public, puisqu'il représente toujours un enjeu majeur de santé publique ;
- répondre aux besoins sanitaires spécifiques des jeunes femmes, des adolescentes et d'autres groupes de personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, en particulier les communautés mal desservies, telles que les populations autochtones et transgenres, en menant des campagnes d'information et de prévention, en assurant l'accès au traitement et en fournissant des services adaptés ;
- s'appuyer à la fois sur leur mandat et sur la confiance de la population pour nouer un dialogue avec les communautés et se mettre au service de chaque citoyen et de chaque communauté, notamment les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, mener de vastes campagnes d'information et mobiliser les communautés en vue de créer un élan populaire collectif afin de réaliser la promesse consistant à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et à réduire les inégalités ;
- fournir des orientations et des outils fondés sur des données probantes et axés sur les personnes, afin de promouvoir l'autonomie et la confiance en soi des personnes vivant avec le VIH et exposées au VIH, notamment en leur donnant accès à des possibilités d'auto-administration des soins ;
- passer en revue la législation existante et abroger ou modifier les lois, y compris les lois restrictives en termes d'âge, qui entravent l'accès universel aux services de santé, notamment les services de lutte contre le VIH, et criminalisent la transmission du VIH, afin de garantir que personne n'est laissé pour compte ;

- promulguer des lois sur la protection et la promotion des droits fondamentaux de tous les citoyens, notamment leur droit à la santé, afin de protéger les personnes vivant avec le VIH, en particulier les jeunes femmes, les adolescentes et les populations clés, contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que des lois garantissant l'accès à des services de santé et de santé sexuelle et reproductive de qualité et d'un prix abordable ;
- utiliser leur fonction de contrôle et leurs pouvoirs budgétaires et nouer un dialogue avec des partenaires mondiaux pour définir des priorités et renforcer l'efficacité de l'allocation de ressources destinées à la lutte contre le VIH et à la santé, compte tenu de l'alourdissement des pressions budgétaires dû à la pandémie de COVID-19, et encourager l'intégration de la question du genre dans l'établissement des budgets en vue de répondre aux besoins de santé des femmes, des filles et des personnes transgenres ;
- s'engager à rouvrir les services de santé interrompus en raison de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer un accès équitable au dépistage et au traitement du VIH.

**Le Conseil directeur invite de nouveau tous les pays à :**

- renouveler, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, leur engagement à l'égard des efforts mondiaux visant à mettre fin à l'épidémie de sida et à atteindre les Objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;
- protéger, en droit comme en pratique, les droits fondamentaux de toutes les personnes sans distinction et veiller à ce que toutes les politiques et les interventions en matière de santé respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- renforcer les partenariats stratégiques existants et établir de nouveaux partenariats qui associent les gouvernements, les parlements, les communautés touchées, la société civile, le secteur privé, des intellectuels, des scientifiques et des philanthropes ;
- mobiliser des ressources et des fonds adéquats pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026 et atteindre les objectifs qu'elle fixe, et mobiliser l'ensemble des sources de financement, publiques, privées, nationales et internationales, pour inverser la tendance à la diminution de l'aide internationale et combler le déficit de financement de la riposte mondiale au sida, qui s'élève à 7 milliards d'USD ;
- appliquer les enseignements tirés de la "collision" entre l'épidémie de VIH et la pandémie de COVID-19 et, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, plaider pour une augmentation des investissements dans les ripostes aux pandémies mondiales et pour l'adoption d'un nouvel ensemble d'objectifs audacieux, ambitieux et réalisables visant à mettre fin à la menace pour la santé publique que représente le sida d'ici à 2030 ;
- s'appuyer sur les progrès scientifiques ayant permis de mettre au point les vaccins à ARN messenger contre le coronavirus pour développer rapidement un vaccin contre le VIH ;
- veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle n'empêchent aucune personne vivant avec le VIH de bénéficier d'un traitement antirétroviral.